



INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

(En Dinars)

	CUMULA LA FIN DU 1 ^{ER} TRIMESTRE		AU 31/12/2014 (*)
	2015	2014	
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	114 828 190	92 680 302	438 729 544
- INTERETS	89 975 120	72 833 070	338 370 678
- COMMISSIONS EN PRODUITS	12 882 002	12 228 775	54 451 357
- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	11 971 068	7 618 457	45 907 509
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	53 263 582	42 912 697	197 978 098
- INTERETS ENCOURUS	52 060 532	41 816 789	193 182 723
- COMMISSIONS ENCOURUES	1 203 050	1 095 908	4 795 376
- AUTRES CHARGES	0	0	0
3- PRODUIT NET BANCAIRE	61 564 608	49 767 606	240 751 446
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 788 816	3 390 565	15 820 320
5- CHARGES OPERATOIRES, DONT: (1)	27 390 185	25 923 322	109 755 309
- FRAIS DE PERSONNEL	21 365 074	20 232 593	86 419 626
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	6 025 111	5 690 729	23 335 683
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	899 171 492	720 374 124	937 796 674
- PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	682 615 749	497 937 319	717 932 961
- PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	216 555 743	222 436 805	219 863 713
7- ENCOURS DES CREDITS	4 969 870 364	4 203 892 725	4 770 552 031
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	4 517 592 783	4 085 997 598	4 633 124 997
- DEPOTS A VUE	1 452 730 366	1 143 547 432	1 379 205 880
- DEPOTS D'EPARGNE	1 516 830 435	1 434 731 438	1 496 950 906
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	855 908 809	908 992 064	862 226 338
10- CAPITAUX PROPRES (**)	227 247 171	226 635 185	227 112 517

(1) Les charges opératoires ne tiennent pas en considération les dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations / (*) Chiffres non encore audités / (**) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ AU 31/03/2015

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 mars 2015, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'exercice 2015. Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2015 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2015.

III- FAITS SAILLANTS

L'activité de la Banque durant le premier trimestre 2015, comparée au premier trimestre 2014, s'est caractérisée

essentiellement par :

- Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 432 millions de dinars soit 10,56%, provenant essentiellement de l'évolution positive des dépôts à vue à raison de 309 millions de dinars soit 27,04%.
- Une augmentation de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 766 millions de dinars soit 18,22%.
- Une augmentation du portefeuille titre commercial de 185 millions de dinars soit 37,09% provenant de l'augmentation des placements en BTA.
- Une augmentation du produit net bancaire de 12 millions de dinars soit 23,70%, provenant essentiellement des intérêts sur crédits de l'ordre de 17 millions de dinars soit 23,54%.
- Les charges d'exploitation bancaires ont progressé de 10 millions de dinars soit à un taux de 24,12% consécutivement à l'évolution des dépôts de la clientèle.
- Une diminution des emprunts de 5,84%, provenant principalement du remboursement :
 - * de l'emprunt subordonné pour un montant de 14 millions de dinars,
 - * de l'emprunt BAD pour un montant de 14 millions de dinars
 - * de l'emprunt BEI pour un montant de 12 millions de dinars
 - * de l'emprunt obligataire pour un montant de 15 millions de dinars

Et de la baisse des ressources budgétaires de 5 millions de dinars.